

Fortis annonce les dividendes du deuxième trimestre — 2019

SAINT-JEAN, Terre-Neuve-et-Labrador, 16 févr. 2019 -- le Conseil d'administration de Fortis Inc. (« Fortis » ou la « Société ») (TSX/NYSE:FTS) a déclaré les dividendes suivants

1. 0,3063 \$ par action privilégiée, Série « F » de la Société, payable le 1^{er} juin 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 17 mai 2019;
2. 0,2745625 \$ par action privilégiée, Série « G » de la Société, payable le 1^{er} juin 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 17 mai 2019;
3. 0,15625 \$ par action privilégiée, Série « H » de la Société, payable le 1^{er} juin 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 17 mai 2019;
4. 0,19389315 \$ par action privilégiée, Série « I » de la Société, payable le 1^{er} juin 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 17 mai 2019;
5. 0,2969 \$ par action privilégiée, Série « J » de la Société, payable le 1^{er} juin 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 17 mai 2019;
6. 0,2453125 \$ par action privilégiée, Série « K » de la Société, payable le 1^{er} juin 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 17 mai 2019, à condition que, pour plus de précision, si aucune action de la Série « K » n'est en circulation à cette date résultant de l'exercice par les actionnaires de leur droit de convertir les actions privilégiées de la Série « K » en actions cumulatives, rachetables, à taux flottant, de la Série « L » de la Société en vigueur le 1^{er} mars 2019 (le « Droit de conversion »), aucun dividende ne sera payable;
7. 0,23170137 \$ par action privilégiée, Série « L » de la Société, payable le 1^{er} juin 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 17 mai 2019, à condition que, pour plus de précision, si aucune action de la Série « L » n'a été émise le 1^{er} mars 2019, conformément au Droit de conversion, aucun dividende ne sera payable;
8. 0,25625 \$ par action privilégiée, Série « M » de la Société, payable le 1^{er} juin 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 17 mai 2019; et
9. 0,45 \$ par action ordinaire de la Société, payable le 1^{er} juin 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 17 mai 2019.

La Société a désigné le dividende des actions ordinaires et les dividendes des actions privilégiées comme dividendes admissibles à des fins de crédit d'impôt fédéral et provincial.

À propos de Fortis

Fortis est un chef de file dans les secteurs réglementés de l'électricité et des hydrocarbures de l'Amérique du Nord avec un chiffre d'affaires de 8,3 MM \$ CA et des actifs totaux d'environ 50 MM \$ CA au 30 septembre 2018. Les 8 500 employés de la Société desservent des clients de services publics dans 5 provinces canadiennes, neuf états des États-Unis et 3 pays des Caraïbes.

Les actions de Fortis sont cotées sur les bourses TSX et NYSE sous le symbole FTS. Des informations supplémentaires sont disponibles au www.fortisinc.com, au www.sedar.com, ou au www.sec.gov.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Demandes de renseignements des investisseurs
Mme Stéphanie Amaimo
Vice-présidente, Relations avec les investisseurs
Fortis Inc.
248 946-3572

Demandes des médias
Mme Karen McCarthy
Vice-présidente, Communications et affaires corporatives
Fortis Inc.
709 737-5323

investorrelations@fortisinc.com

media@fortisinc.com

Une version PDF de ce communiqué de presse est disponible au